



Etat des lieux sortant non conforme?

Par **richi01**, le **13/12/2012 à 05:23**

Bonjour, rnVoici mon problème, ma femme a faits l'état des lieux sortant de notre ancien appartement avec la propriétaire. Celui ci c'est déroulé normalement. Ma femme signe l'etat des lieux. A ce moment la, la propriétaire s'aperçoit qu'elle a oublié de noter l'indice du compteur de gaz. Ne sachant pas lequel des compteurs nous appartenait (plusieurs compteurs), la propriétaire dit a ma femme qu'elle allait rechercher le bon et lui ferait passer l'état des peux par l'intermédiaire d'un voisin. rnL'état des lieux nous ai parvenu par nos voisins, avec une surprise: La propriétaire a rajouté des dégradations sur l'état des lieux (trous non rebouchés,etc) et nous avons reçu un devis de 1500 euros de réparations. Il me semble qu'elle n'avait pas le droit de garder les deux exemplaires de l'etat des lieux, mais je ne trouve pas de texte de loi sur ce sujet. rnPourriez vous m'aidez? rnMerci d'avance

Par **cocotte1003**, le **13/12/2012 à 06:03**

Bonjour, effectivement votre bailleur aurait du vu remettre l'état des lieux tout de suite mais votre femme n'aurait jamais du partir sans. Vous pouvez toujours maintenant faire une lrar pour contester les rajouts mais la loi n'est pas pour vous. Vous a -t- il au moins justifié le montant des réparations , cordialement